

# PLAIDOIYER POUR LA PROTECTION DES DROITS DES COMMUNAUTES IMPACTEES PAR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET DE FER DE SIMANDOU

DEUXIEME RAPPORT TRIMESTRIEL DU COMITE DE SUIVI ET DE  
DOCUMENTATION DES IMPACTS DU PROJET SIMANDOU A KINDIA



Période : Mars 2024

Contact du comité : 628 25 46 05

## Table des matières

<b>1. Contexte</b> .....	3
<b>2. objectifs</b> .....	3
<b>3. Approche méthodologique</b> .....	4
<b>4. Rappel des cas d’impacts documentés au cours du premier trimestre (Août, Septembre et Octobre 2023)</b> .....	4
<b>aucours du</b> .....	4
<b>5. Activités réalisées au cours du deuxième trimestre (Novembre, Décembre 2023 et Janvier 2024 )</b> ...	5
<b>aucours du</b> .....	5
<b>6. Résultats obtenus</b> .....	6
<b>6.1 Publication du premier rapport d’impact trimestriel :</b> .....	6
<b>6.2 Séances de Sensibilisations des communautés impactées :</b> .....	7
<b>6.3 Suivi des cas d’impacts documentés lors du 1<sup>er</sup> trimestre et soumis à WCS au nom des impactées</b> .....	7
<b>5. Difficultés majeures</b> .....	8
<b>6. Constats</b> .....	8
<b>8. Conclusion</b> .....	10
<b>9. ANNEXES</b> .....	11



## 1. Contexte

La République de Guinée, riche en ressources naturelles, regorge d'énormes substances minérales qu'elle développe et met en valeur depuis des décennies.

Si la bauxite, l'or sont exploités par plusieurs multinationales dans les régions du pays, les gisements de fer quant à eux tardent à être mis en valeur. C'est le cas de la chaîne de montage de Simandou qui, pendant plus de deux décennies fait parler d'elle de par sa réserve et sa teneur importante.

A date, les blocs 1 et 2 sont détenus par Winning Consortium Simandou (WCS) et les blocs 3 et 4 par Rio Tinto SIMFER.

Avec les derniers développements, le projet est en phase de se concrétiser grâce notamment à la signature de l'accord cadre tripartite entre l'Etat et les deux entreprises, à la création de la compagnie de Trans guinéen (CTG) pour le compte des infrastructures et la signature du pacte d'actionnariat.

Pour rappel, le projet implique la construction d'un chemin de fer long d'environ 650 km et un port pour le transport du minerai et les deux entreprises comptent exporter environ 200 millions de tonnes par an.

En dépit de l'espoir que suscite ce projet d'envergure pour l'Etat et les communautés, les activités sur le terrain ne se font pas sans conséquences sur l'environnement et la vie des communautés.

Ainsi plusieurs voix commencent à se lever par rapport aux manquements déjà constatés. C'est pourquoi, conscient des risques du projet et des éventuelles répercussions qui pourront en découler, des leaders communautaires de Madina-Oula, commune abritant l'un des tunnels ont décidé d'apporter leur contribution avec l'accompagnement technique de l'ONG Action Mines Guinée (AMINES) à la protection des droits sociaux et économiques du projet à travers le suivi et la documentation des impacts dudit projet sur les communautés riveraines.



## 2. objectifs

D'une manière générale, l'objectif est d'accompagner les communautés riveraines du projet Simandou à défendre légalement leurs droits par le suivi et le plaidoyer.

Spécifiquement il s'agit :

- D'assurer une mobilisation communautaire et faciliter la compréhension des risques et enjeux du projet Simandou ;
- D'accompagner les communautés dans la formulation de leurs réclamations à l'endroit des entreprises ; et

- D'engager le plaidoyer auprès des parties prenantes du projet Simandou pour une prise en compte effective des préoccupations des communautés locales .

### 3. Approche méthodologique



Pour y arriver, une approche collaborative au centre de laquelle se trouve les communautés a été définie par le comité de suivi.

Il s'agissait tout d'abord de faire des prises de contacts avec les parties prenantes locales (Autorités locales, leaders communautaires et les entreprises). Ensuite d'organiser les séances de sensibilisation pour renforcer la compréhension des communautés sur les enjeux du projet et les voies de recours en cas de violation. Et enfin passer à la documentation des impacts et accompagner les personnes impactées à saisir l'entreprise à travers son mécanisme de gestion des griefs pour des fins de réparations.

### 4. Rappel des cas d'impacts documentés au cours du premier trimestre (Août, Septembre et Octobre 2023)

Au cours du premier trimestre de ce projet de suivi (Aout, Septembre et Octobre), le comité de suivi a documenté les impacts suivants :

**Tableau récapitulatif des impacts documentés :**

N°	Impacts	Localités	Images	Etat de traitement des plaintes
1	Fissures de maisons dû aux travaux de dynamitage	District de Sékhou-soryah, sous-préfecture de Madina-oula.	 <p>Photo prise le 26/08/23 par le comité de Kindia.</p>	La société est entrain de recenser les maisons fissurées en collaboration avec le comité de suivi
2	Pollution du fleuve de Kabélé par les eaux de ruissellement provenant du chantier du tunnel	Secteur Bombiyah, district de Sekou-soryah, sous-préfecture.	 <p>Photo prise le 09/09/23 par le comité de Kindia.</p>	En ce moment des forages sont entrain d'être faits pour certains villages proche du fleuve afin de fournir de l'eau aux communautés

**NB : Durant ce deuxième trimestre, il n'y a pas eu de nouveaux cas documentés . Le comité continue de faire le suivi des cas déjà documentés dans le premier rapport en discussion avec l'entreprise.**

## 5. Activités réalisées au cours du deuxième trimestre (Novembre, Décembre 2023 et Janvier 2024 )

Le comité a mené durant cette période trois (3) principales activités :

- ❖ La publication du premier rapport trimestriel (AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023) ;



- ❖ L'organisation des séances de sensibilisation et d'information auprès des localités riveraines du projet Simandou ; et
- ❖ Le suivi des impacts documentés et adressés à WCS au nom des communautés impactées.

## 6. Résultats obtenus

### 6.1 Publication du premier rapport d'impact trimestriel :

Pour la publication de ce rapport, une large campagne de communication a été organisée par le comité de suivi. Cette approche a permis aux acteurs impliqués dans le projet au niveau local de prendre connaissance des efforts déployés sur le terrain par les membres du comité et le processus de plaidoyer engagé.

Dans le même sens, une communication médiatique notamment un point de presse s'est tenu avec les journalistes locaux afin de porter les préoccupations des communautés affectés par le projet Simandou.



Figure 1 : point de presse dans le district de Sékhou-soryah (25/11/2023)



Figure 2 : partage du rapport trimestriel avec les autorités locales notamment le bureau du président de district de Sékhousoryah (25/11/2023).

## 6.2 Séances de Sensibilisations des communautés impactées :

Dans le cadre de nos activités au compte de ce deuxième trimestre (Novembre, Décembre 2023 et Janvier 2024), plusieurs séances de sensibilisation ont été organisées pour mieux informer les communautés sur le projet et les voies de recours disponibles dans le cadre des revendications.

Au total six (6) séances de sensibilisations ont été organisées pour un total de 202 personnes touchées dont 61 femmes.



Figure 3 : séance de sensibilisation dans le district de Sékhousoryah, sous-préfecture de Madina-oula (18/11/2023).

## 6.3 Suivi des cas d'impacts documentés lors du 1<sup>er</sup> trimestre et soumis à WCS au nom des impactées

Après la publication du premier rapport trimestriel à la fin du mois de Novembre, les membres du comité se sont attelés à faire le suivi des cas d'impacts documentés dans ledit rapport.

Sur la situation des deux cas qui ont fait objet de plaintes, les fissures de maisons et la pollution du fleuve Kabélé, des progrès ont été notamment enregistrés de la part de l'entreprise (WCS et ses sous-traitants en charge de la construction du tunnel).

### Il s'agit principalement :

- ❖ Du recensement avec les membres du comité de suivi des bâtiments fissurés dans plusieurs villages concernés afin de faire un état des lieux de cette situation ;

- ❖ De la construction de quatre (4) forages pour l’approvisionnement en eau potable notamment à : Guegueyah et Sabouyah .

## 5. Difficultés majeures

Pendant le déroulement des activités de ce deuxième trimestre, le comité de suivi s’est confronté à quelques difficultés à savoir :

- ❖ Difficulté de collaboration avec les autorités préfectorales et sous-préfectorales concernant la gestion des impacts rappelés ci-hauts ;
- ❖ La lenteur de Winning Consortium Simandou dans le traitement des réclamations conformément au délai fixé par son mécanisme de gestion des plaintes
- ❖ La convocation et l’arrestation du coordinateur du comité par les autorités sous-préfectorales et communales.

## 6. Constats

Le comité au cours de ce deuxième trimestre a constaté :

- ❖ Le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs de WCS est peu connu par les communautés impactées ;
- ❖ Agacement des communautés impactées par les procédures longues et ennuyeuses dans le recouvrement de leurs droits ;
- ❖ Manque de suivi rapproché des services techniques de l’Etat au niveau déconcentré ;
- ❖ Amalgame des citoyens entre le rôle de l’Etat et les obligations des entreprises en matière de développement local ;
- ❖ Faible collaboration entre les autorités( préfectorales, sous-préfectorales et communales) avec le comité de suivi.

## 7. Recommandations

Au regard des observations sur le terrain nous recommandons ce qui suit :



### **A Winning Consortium Simandou :**

- ❖ D'accélérer la résolution dans un délai raisonnable et de façon diligente les cas d'impacts documentés dans le premier rapport trimestriel ;
- ❖ De vulgariser davantage le mécanisme de gestion des plaintes ou griefs pour guider les citoyens dans leurs quêtes de recours. ;
- ❖ De maintenir un contact permanent avec les communautés impactées par les travaux du projet Simandou pour éviter des frustrations liées au manque d'information et de collaboration ;
- ❖ De tenir informer largement et à l'avance sur les opérations de dynamitage ;
- ❖ D'avoir une collaboration franche avec le comité de suivi dans le cadre de la résolution des griefs des communautés.
- ❖ D'éviter de s'associer à toute forme d'intimidation contre les leaders communautaires et les personnes impactées.

### **A l'Etat et autorités communales :**

- ❖ De suivre l'évolution des cas d'impacts documentés dans le premier rapport trimestriel en étroite collaboration le comité de suivi ;
- ❖ D'organiser à travers ses services techniques les missions de suivi et de contrôle permanent de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES) du projet et de rendre public les rapports ;
- ❖ Accompagner les communautés dans leurs réclamations et interpellier les entreprises sur leurs engagements ;
- ❖ Lever l'amalgame chez les communautés en faisant la part des choses entre les responsabilités de l'Etat et celles des entreprises

### **Aux communautés :**

- ❖ De s'informer davantage sur l'évolution du projet et suivre le mécanisme de gestion des plaintes établi par l'entreprise (WCS) pour promouvoir la gestion anticipée et pacifique des conflits ;
- ❖ Cultiver l'esprit d'entente et compréhension mutuelle pour la cohésion sociale au sein de la communauté ;

- ❖ De renforcer la collaboration avec le comité de suivi des impacts.

## 8. Conclusion

En dépit de la volonté affichée par les entreprises pour résoudre les impacts constatés, il reste évident qu'au regard de l'évolution des travaux du projet et des préoccupations sociales et environnementales déjà soulevées, qu'il faut d'accélérer le processus de résolution des dommages.

Pour arriver à cet objectif il serait judicieux que toutes les parties prenantes conjuguent les efforts en toute transparence et sans contrainte pour pallier aux manquements et faire de ce projet, un projet responsable et profitable à tous.

## 9. ANNEXES

Quelques photos des activités terrain du comité de suivi.

